

# Conditions Générales de Ventes 2021 :

## 1. Attestations

Pour pratiquer le kitesurf, le Stand Up Paddle, le Longe Côte, j'atteste :

- Savoir nager 50 mètres minimum
- Ne pas avoir d'appréhensions particulières pour le milieu marin
- **Ne pas présenter de contres indications médicales à la pratique sportive.**

Pour la pratique du Cerf-Volant et du Boomerang, il n'y a pas de prérequis, néanmoins les stagiaires doivent attester : d'être à même de participer à une activité sportive d'intensité modérée.

## 2. Assurances :

Les activités de plein air ne sont pas anodines et peuvent occasionner des imprévus. C'est pourquoi il convient de s'assurer.

### a. Assurance Kite Surf stagiaire

Le stagiaire atteste être couvert en Responsabilité Civile pour la pratique du Kite Surf.

Pour ce faire il peut :

- Commander et régler un titre de participation « Journée Contact » en ligne dès sa réservation : 7,5 € pour deux jours à renouveler sur place si nécessaire (notice disponible dès la commande).
- Souscrire une licence assurance de la FFVL qui comprend une Responsabilité Civile et la possibilité d'opter pour différentes formules Individuelle Accident (notice et formulaire d'inscription disponibles sur place, à partir de 24,50 €) La prise de toute licence nécessite la présentation d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du Kite Surf de moins de 3 mois.

### b. Assurances autres activités

Le stagiaire atteste être couvert en Responsabilité Civile pour les activités suivantes : Cerfs-Volants, Boomerang, Longe Côte et Stand Up Paddle.

Dans le cas où il désire s'assurer sur place il peut :

- Souscrire un titre de participation « Journée Contact » sur place avant l'activité : 7,5 € pour deux jours, 15 € pour quatre jours.
- Souscrire une licence assurance de la FFVL (idem a.).

## 3. Age minimum

Pour les mineurs, l'autorisation écrite du représentant légal est obligatoire.

Les conditions requises pour les mineurs sont :

- Poids minimum de 45 kg pour le Kite Surf.
- Attester savoir nager 50 mètres, un test préalable peut être effectué par le moniteur.

#### **4. Inscriptions**

##### **a. Boutique en Ligne**

La boutique en ligne où vous réservez et achetez les prestations en direct est le canal de réservation principal.

**Votre réservation est effective dès que les étapes de réservation et de paiement sont complétées. Un mail de confirmation vous sera ensuite envoyé.**

Dans le cas où le planning est complet aux dates souhaitées il est possible de nous contacter par mail ou téléphone (SMS), la mise en place d'un second cours est souvent possible :

#### **5. Horaires et organisation**

- Horaire de séance et heure de RDV : Pour chaque cours, vous recevrez une confirmation de l'heure et du lieu de rendez-vous la veille au soir (20h).
- Les réservations sont faites par journées ou demi-journées pour une adaptation optimale aux conditions météorologiques.
- La durée des séances est fonction du type et du support choisi (Kite, paddle, Cerf-volant : se référer au descriptif des séances par activités).
- Sont inclus dans la séance : accueil, l'équipement du stagiaire, le choix du matériel et le déplacement du point de rencontre au site de pratique.
- En cas d'arrivée tardive ou de départ anticipé du stagiaire avant la fin de la séance, il ne pourra être effectué de remboursement.
- Toute séance non effectuée comprise dans un stage sera facturée sauf justificatif médical, professionnel ou de transport.
- **Le stagiaire s'engage à respecter les consignes de sécurité, les limites du plan d'eau et de la zone de pratique définies par le moniteur.**

#### **6. Annulation**

- En cas de rétractation de la part du stagiaire, 10 jours francs avant le début du stage, le cours sera remboursé à 100 %. A moins de 10 jours francs, il sera remboursé à 50 %.
- En cas de rétractation de notre part en cas de conditions météorologique inappropriées, une nouvelle date de stage ou un remboursement intégral vous seront proposés.
- Tout cours entamé depuis plus de 2 heures sera considéré comme effectué, quelle que soit l'évolution des conditions météorologiques.
- Tout stage commencé est dû dans son intégralité.

#### **7. Droit à l'image**

Je déclare avoir pris connaissance que des photographies et des vidéos sont susceptibles d'être prises lors des cours à des fins pédagogiques et promotionnelles.

**Dans le cas où je ne souhaiterai pas figurer sur ces différents médias, je dois en faire part au moniteur avant tout début de cours. Ce dernier vous fera alors signer une déclaration correspondante sur papier libre.**

# Règlement intérieur Ecole Kite Surf Wissant / Bed&Kite 2021

## Le fonctionnement de B&K

- L'école est une école labellisée FFVL.
- Les moniteurs sont titulaires de BPJEPS mention glisse aérotractée.
- Les cours peuvent également être donnés par un moniteur stagiaire sous la supervision du moniteur principal.
- L'école est ouverte de mars à novembre suivant les conditions météorologiques.
- L'école propose plusieurs gammes de cours sur plusieurs supports, se référer au site [www.ecolekitesurfwissant.fr](http://www.ecolekitesurfwissant.fr)

## L'organisation

- Le rendez-vous se fait sur différents sites en fonction des conditions météorologiques. Une confirmation vous est transmise la veille au soir par SMS pour préciser le lieu et l'heure du rendez-vous.
- Les pratiquants majeurs et mineurs attestent de l'aptitude à s'immerger et à nager au moins 50 M, à défaut d'attestation, le pratiquant peut être soumis à un test.
- Toute arrivée tardive ou départ anticipé ne fera pas l'objet d'un rattrapage aussi bien au niveau des horaires que financier.
- Le responsable technique qualifié (moniteur) est le seul responsable du lancement ou de l'annulation du cours.

## Les cours

- Un briefing sécurité / déroulement du cours est réalisé en début de séance. **Les consignes qui y sont présentées doivent être respectées tout au long du cours :**
  - Les trois niveaux de sécurité (Lâcher / Larguer / Libérer),
  - Le circuit des stagiaires pour les exercices,
  - La distance minimale entre les stagiaires,
  - La zones de pratiques définies par le moniteur sur le sable et en mer.

**Tout refus des consignes du moniteur sera suivi de l'annulation sans remboursement du cours.**

- Le responsable technique qualifié (moniteur) est le seul responsable de l'annulation anticipée de la séance en fonction de l'évolution des conditions météo.
- Tout élève s'engage à être sobre et ne doit pas avoir consommé de substances illicites.

### Assurances

Le Kite surf est une discipline sportive de plein air dite en environnement spécifique. Les stagiaires sont informés de la relative dangerosité de cette activité et de la nécessité d'être couvert en cas d'accident, entre eux, seul, ou avec d'autres pratiquants.

- Conformément au code du sport, l'école est assurée en Responsabilité Civile. Cette assurance n'intervient qu'en cas de défaillance avérée du moniteur. Elle n'entre pas en compte en cas de prise de risque inconsidérée, de non-respect des consignes et des règles de sécurité énoncées lors du briefing d'avant cours.
- **Pour les élèves (tiers), une assurance en Responsabilité Civile est obligatoire. Une assurance Individuelle Accident est très fortement recommandée. Pour ce faire Elles sont souscrites avant le début de chaque cours (7,50 € cours 15 € stage semaine) sous la forme de l'assurance « journée contact » de la FFVL.**
- **Le code du sport permet au stagiaire de choisir son niveau de couverture pour la couverture « Individuel Accident ». Pour ce faire ce dernier peut souscrire sur place une Licence Assurance qui comprend plusieurs niveaux de couverture pour l'IA.**

Les Notices d'informations sont disponibles en ligne (pdf consultable lors du processus d'information et de réservation : [www.ecolekitesurfwissant.fr](http://www.ecolekitesurfwissant.fr)) et au sein du local d'accueil de l'école.

### Le matériel utilisé

- L'équipement, le matériel collectif et individuel fournis par Ecole Kite Surf Wissant / B&K sont conformes à la réglementation en vigueur et correctement entretenus.
- Le responsable technique qualifié s'assure périodiquement de l'état du bon entretien des équipements individuels et collectifs. Un cahier du matériel est à la disposition des stagiaires.
- En cas de perte ou de dégradation du matériel pour non-respect des consignes, celui-ci vous sera facturé selon le barème suivant :

Matériel	Réparation	Obsolescence	Destruction / Perte
Aile de Kite Surf gonflable	50 €	50 €	650 €
Aile de Kite Surf Caissons Fermés / Ouverts	55 €	50 €	500 €
Planche Twin Tips	25 €	25 €	450 €
Harnais	25 €	10 €	75 €

Combinaison	10 €	15 €	85 €
Casque			35 €
Gilet			50 €
Chaussons néoprène	10 €	5 €	35 €
Gants	5 €	5 €	25 €
Radio			45 €

### **Les moyens de sécurités**

- Le port de l'équipement stagiaire est obligatoire dans le cadre des cours. Il n'est pas permis de le retirer sans l'accord express du moniteur.
- Avant tout cours le Dispositif de Secours et d'Intervention (DSI) adapté au site du jour vous est détaillé par le moniteur.
- L'école dispose d'un téléphone portable comme moyen de communication.
- En cas d'accident l'école dispose d'une trousse de secours, sur le site de pratique et au local d'accueil.

### **Affichage :**

- Le règlement intérieur.
- La déclaration d'établissement.
- Les diplômes.
- La carte professionnelle.
- L'attestation d'assurance (RC).
- Le DSI.